

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 mai 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Points 67 et 156 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

**Examen de l'application de la Déclaration
sur le renforcement de la sécurité internationale**

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettres identiques datées du 3 mai 2004, adressées au Secrétaire
général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé
d'affaires par intérim de la Mission permanente d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris à la suite du dernier attentat terroriste palestinien perpétré contre les citoyens d'Israël.

Dans l'après-midi du dimanche 2 mai 2004, deux terroristes palestiniens ont tendu une embuscade à un véhicule israélien à l'entrée de Goush Katif, dans la bande de Gaza, tuant une femme de 34 ans enceinte de huit mois, Tali Hatouel, et ses quatre filles, Hila, 11 ans, Hadar, 9 ans, Roni, 7 ans et Merav, 2 ans. Tali Hatouel travaillait pour le Conseil régional de la côte de Gaza comme assistante sociale auprès des familles des victimes d'actes terroristes. Penché sur les corps de sa femme et de ses filles enveloppés dans des linceuls lors des funérailles qui se sont déroulées dimanche soir à Ashkélon, David Hatouel a dit « Nous étions si heureux; maintenant, tout est fini. Vous étiez mes fleurs et je ne vous oublierai pas ».

En ouvrant le feu sur la petite voiture, les terroristes l'ont fait sortir de la route. Les tireurs se sont ensuite approchés du véhicule et ont assassiné chacune de ses occupantes à bout portant, y compris la plus jeune des filles assise dans son siège auto. Lorsque le véhicule a été retrouvé, il était criblé de balles et il y avait des tâches de sang sur les tapis. Un autre civil israélien, résident d'Ohad, dans la région d'Eshkol, qui se trouvait dans un autre véhicule, a été blessé par balle et deux soldats ont été blessés. Un engin explosif a aussi été mis à feu par des terroristes près du site de la fusillade. Les Brigades des Martyrs d'Al-Aqsa du Fatah de Yasser Arafat lui-même et le djihad islamique ont revendiqué la responsabilité conjointe de cet attentat qualifié « héroïque » dans un message à Associated Press. Ce massacre devrait être célébré dans le courant de la semaine dans les zones de Gaza contrôlées par l'Autorité palestinienne.



L'attentat d'hier montre encore une fois que c'est délibérément que l'Autorité palestinienne ne prend pas de mesures sur le terrain pour s'opposer aux individus et groupes qui commettent ou prévoient de commettre des attentats violents contre des Israéliens, les empêcher d'agir et les arrêter. En refusant manifestement de s'acquitter de ses obligations en matière de lutte contre le terrorisme, la direction palestinienne remet directement en question les engagements qu'elle a pris, notamment dans la Feuille de route, en vue de prévenir partout tous les actes de violence contre les Israéliens, et contrevient impudemment aux obligations les plus élémentaires qui lui incombent en vertu du droit international, des droits de l'homme et des résolutions du Conseil de sécurité. Mais ces attentats sont bien plus que des atteintes gravissimes au droit. Le meurtre de sang-froid de ces cinq jeunes femmes fait fi des principes d'humanité les plus élémentaires; en le tolérant et en l'appuyant, la direction palestinienne fait preuve d'une dépravation morale criminelle.

Israël engage les membres et les organismes de la communauté internationale à condamner sans équivoque le meurtre délibéré de civils innocents et à faire clairement savoir à la direction palestinienne et aux régimes qui soutiennent le terrorisme qu'ils rejettent catégoriquement les méthodes terroristes et qu'ils ne seront satisfaits que quand les organisations terroristes auront été entièrement démantelées et que tout aura été fait pour prévenir le terrorisme et traduire en justice les auteurs d'actes terroristes ainsi que ceux qui les soutiennent, conformément au droit international, aux accords signés entre les parties et aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier à la résolution 1373 (2001). Ce n'est qu'en montrant un front uni et résolu contre les auteurs de ces crimes que l'on pourra mettre un terme à la politique palestinienne de terreur et de violence et rendre possible l'accomplissement de progrès sur la voie d'une solution négociée à deux États dans le cadre du processus de la Feuille de route.

Cette lettre fait suite à de nombreuses autres sur la campagne terroriste palestinienne lancée en septembre 2000, qui attestent en détail des crimes dont les terroristes et ceux qui les soutiennent doivent être tenus pleinement responsables.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, au titre des points 156 et 157, et du Conseil de sécurité. Une lettre identique est envoyée au Président du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Arye Mekel